



Fédération de triages et groupements
forestiers de l'Ouest vaudois



St-George, le 30 avril

Présentation d'un partenariat prometteur en faveur d'une protection durable des eaux souterraines en milieu forestier

Communiqué de presse

Véritables stations de traitement naturelles, les forêts contribuent à préserver durablement les ressources en eau potable. Les eaux souterraines provenant de bassins versants forestiers sont en général d'une qualité telle qu'elles peuvent être consommées sans traitement. Plusieurs partenaires se sont associés autour d'une initiative prometteuse visant à préserver l'exceptionnelle capacité de filtration de la forêt, laquelle constitue une prestation d'intérêt public majeur.

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la filtration de l'eau et les eaux souterraines issues des bassins versants forestiers présentent le plus souvent une telle qualité qu'elles peuvent être consommées sans traitement préalable. Le projet Interreg ALPEAU, mené de 2008 à 2012 sur plusieurs sites en Suisse et en France, a confirmé ce constat et a permis d'approfondir les connaissances en la matière. Les études menées dans ce cadre ont également mis en évidence l'utilité d'établir des partenariats entre les exploitants des forêts et les distributeurs d'eau potable pour maximaliser cet effet et favoriser le respect des dispositions légales.

Sur cette base, la Chambre des bois de l'Ouest vaudois (CBOVd), en collaboration avec le Groupement forestier de la Serine (AGFORS), a développé une boîte à outils pour permettre la mise en place de partenariats en faveur d'une protection durable des eaux souterraines en milieu forestier entre les propriétaires forestiers et les distributeurs d'eau. Cette étape du projet a également bénéficié des travaux de l'Institut fédéral de recherches sur les forêts, la neige et le paysage (WSL).

Sous le slogan « Je filtre, tu bois », cette boîte à outils est constituée de plusieurs documents permettant d'établir un partenariat, de communiquer et d'intégrer les mesures particulières de gestion des zones de protection des captages d'eau potable en forêt dans la planification forestière. Elle est ainsi composée d'un catalogue de mesures potentielles, du contrat type, de supports de communication et de propositions de texte pour la planification forestière. L'ensemble de ces outils est disponible sur le site internet www.jefiltretu bois.ch.

Le projet pilote a déjà permis la signature par l'AGFORS de trois conventions avec le Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs (SIDERE), la Commune de Bassins et la Commune de Marchissy. L'établissement de ces conventions est d'autant plus intéressant qu'il répond aux principaux cas de figure rencontrés dans le canton de Vaud en matière de propriété forestière et de distribution de l'eau. Il prouve ainsi que ces conventions peuvent être adoptées par d'autres communes et élargies à d'autres régions du territoire vaudois.

Ce projet pilote a bénéficié du soutien et de la collaboration des services de l'Etat, notamment du Département du territoire et de l'environnement et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Il permet au monde forestier d'être reconnu comme un acteur à part entière du cycle de l'eau et de valoriser des prestations forestières dans un contexte concurrentiel international marqué par une forte pression sur les prix du bois.

Exemples de mesures tirées du catalogue de prestations proposé dans la boîte à outils

Surveillance périodique des zones de protection

Afin de garantir la surveillance et une information rapide en cas de problème, l'exploitant des eaux a mandaté le garde forestier pour un contrôle régulier des zones de protection selon le cahier d'autocontrôle des distributeurs d'eau. En fonction de la surface des zones de protection et du nombre de contrôles, les coûts de cette prestation se situent entre 640.- et 4'140.- CHF/an.

Mise en œuvre d'une sylviculture plus favorable à la protection des eaux souterraines avec inscription au Plan de gestion forestier.

Cette mesure se traduit par une augmentation de la proportion de feuillus et de l'irrégularité des forêts. Le mélange des essences et les structures étagées sont des facteurs de stabilité des peuplements et la présence de feuillus apporte plusieurs avantages:

- l'infiltration sous feuillus est plus importante que sous résineux notamment en période de repos de la végétation (moindre interception);
- les sols sont souvent moins acides et l'activité biologique est plus intense, par ailleurs le système racinaire est plus développé. La structure et la porosité du sol sont améliorées. Les premières couches du sol (humus en particulier) sont particulièrement importantes pour la filtration des polluants;
- ces caractéristiques favorisent une meilleure absorption racinaire de l'eau sous feuillus, ainsi qu'une meilleure réutilisation des nitrates;
- l'interception et donc l'accumulation des polluants atmosphériques sont moindres sous des peuplements de feuillus que sous résineux.

Cette mesure est un engagement sur la durée et est inscrite dans le plan de gestion forestier du propriétaire.

En fonction de la fertilité des sols et de l'augmentation de la proportion de feuillus, la perte de rendement est de l'ordre de 6.80 à 32.65 CHF/an/ha

Mesures de communication proposées dans la boîte à outils

Afin de faciliter la communication des signataires d'une convention, une identité visuelle et différents produits de promotion ont été créés.



Le site Internet www.jefiltretubois.ch



Renseignements complémentaires:

François Godi, Chargé d'affaires de la CBOVd, 021 887 88 12, info@cbovd.ch

Sites Internet de référence:

www.jefiltretubois.ch

www.alpeau.org